

INF'AUZOUVILLE



La neige s'est invitée en ce début d'année, nous permettant de profiter de paysages assez rares dans notre village !



L'ensemble de l'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux tardifs mais sincères !

Nous espérons le meilleur pour cette année, dans le partage, la joie, la sérénité....

🧑🏠 Et avant cela, les décorations de Noël !!

🎵 Mais aussi le spectacle des enfants !!



Des décorations encore une fois magiques !! Merci à Animation Village qui embellit le village pour la période des fêtes. Et quel succès !!



Le groupe des bénévoles d'ANIMATION VILLAGE à AUZOUVILLE.

Le bénévolat fait partie d'une longue tradition dans notre village que beaucoup aux alentours nous envient.

➡ Mais ANIMATION VILLAGE c'est qui ?

C'est un groupe d'habitants d'Auzouville majoritairement, mais pas que : nous avons la chance d'y accueillir des habitants d'Epreville, de Ry et de St Denis le Thiboult, toutes générations confondues : de 7 à... plus de 77 ans.

Ce groupe composé d'une trentaine de personnes est porté par sa dynamique présidente : Jocelyne FRESSARD.

➡ ANIMATION VILLAGE c'est quoi ?

L'organisation d'Escape Games et de rallye photos

La traditionnelle fête du 15 août et ses chars humoristiques

Des repas à thème

Le concert de l'orchestre Harmonie de Rouen Métropole

La foire à tout qui suit ou précède le 15 août

Et pour les enfants
Le mardi-gras - La fête de Noël - La chasse aux œufs de Pâques

Le cabaret du cœur qui a lieu tous les 2 ans et qui permet de soutenir une action en faveur d'un enfant présentant un handicap

Et ce sont eux aussi qui décorent la place du village pour Pâques et pour Noël et qui créent un beau moment de partage autour d'un verre de vin chaud.

La liste n'est pas exhaustive et elle ne demande qu'à s'allonger en fonction des projets et idées de chacun qui viendraient enrichir la réflexion de ce groupe.

Alors si vous voulez faire vivre notre commune et la rendre encore plus chaleureuse, venez rejoindre le groupe ANIMATION VILLAGE : chacun donne de son temps en fonction de ses disponibilités, de ses envies et de ses compétences.

Aucun droit d'adhésion, aucune obligation, simplement l'envie de partager des actions communes dans la bonne humeur et la convivialité

Pour tout renseignement contactez Marie-Claude Carpentier secrétaire de l'asso : 06 38 25 10 56

Les « communaux »

Un point sur la plantation de 2021 dans les communaux a été fait en août 2023 avec l'ONF (gestionnaire du bois communal)

➔ La sécheresse de 2022 a posé problème mais les chevreuils ont aussi abîmé quelques plants et protections.

🌿 🌿 Sur les 302 plants : 225 sont vivants, 37 sont morts et 40 ont disparu.

Cela représente 74% de vivants et 26% de morts / disparus, ce qui est satisfaisant.

L'ONF a décidé de ne pas remplacer les plants morts, car les plants vivants ont très bien poussé sur l'année 2022.

En revanche, il serait bien de réaliser le plan de chasse à 100% cette année pour limiter un maximum de dégâts sur les plants restants.

Concernant les travaux, un dégagement de la ronce serait judicieux courant avril/mai

A envisager cet hiver :

➡ cloisonner la parcelle puis broyer les cloisonnements pour faciliter l'entretien et permettre la réouverture d'un cheminement piéton en circuit.

Dans le futur il serait judicieux de planter dans certaines zones pour obtenir une forêt dynamique avec des plants plus résistants au réchauffement climatique



Ci-joint un plan des zones de plantations

TRAVAUX 2023

- Terrain multisport (1^{ère} tranche)
- Mise en place des poteaux incendie (avec le SIAPEA)
- Remplacement de canalisations d'eau au Dimage et réalisation d'un bouclage de renforcement dans la rue du Château.

- Renforcement de la chaussée rue du Temps Perdu



- Réalisation d'exutoires rue du Vaussier



- Réfection de voirie Sente des Passeux

Les projets pour 2024



- ↳ La fin des aménagements du terrain multisports
- ↳ Installation d'un gestionnaire d'énergie à la salle polyvalente
- ↳ L'acquisition de terrains pour le cheminement piéton rue de l'Ancien manoir

Un message d'une ancienne habitante.....

SOUVENIR --- SOUVENIRS

COMME CERTAINS D'ENTRE VOUS LE SAVENT, J'AI DÛ VENDRE MA MAISON BIEN-AMÉE ET QUITTER LA SENTE DES PASSEUX OÙ JE ME SENTAIS SI BIEN. MAIS JE NE CÈSSE DE BRASSER DES SOUVENIRS DU VILLAGE D'AUZOUVILLE OÙ J'AI PASSÉ 30 ANNÉES DE MA VIE AVANT QUE MON ^{BELLES} COMPAGNON PATRICK NE QUITTE BRUSQUEMENT LA SCÈNE !

MAIS J'Y REVIENS LE PLUS SOUVENT POSSIBLE À LA FAVEUR D'ÉVÉNEMENTS TELS QUE : LA FÊTE DES VOISINS DE LA SENTE, LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES ET PATRIOTIQUES DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE, LE SPECTACLE THÉÂTRAL ET FESTIF DES BONS AMIS, ^{pu} À CHAQUE FOIS, L'ÉMOTION EST AU RENDEZ-VOUS.

AUZOUVILLE EST UN VILLAGE DE BONNE AMBIANCE, DE CONTACTS CHALEUREUX, D'INITIATIVES VARIÉES, D'AMITIÉS ÉPROUVÉES, DE BAVARDAGES ET DE RENCONTRES AU HASARD DES RUES ET DES CHEMINS.

LONGUE VIE HEUREUSE AUX VILLAGEOIS AUZOUVILLAIS

JEANNE MOUTOT
(ÉCRIVAIN PUBLIC)

25 NOVEMBRE 2023

*Le village
manque à Jeanne.
Elle nous
transmet un
message....et
continuera à
écrire dans le
bulletin de temps
en temps !!*

Un peu d'histoire !

↳ Des premières lois scolaires à la nomination du premier instituteur à Auzouville

C'est sous la Révolution et l'Empire que furent votées les premières grandes lois scolaires françaises. Il fallut pourtant attendre les débuts de la Convention pour voir publier les premiers décrets. Ce retard s'expliquait par les divergences d'opinion sur l'organisation générale de l'instruction publique et par les tensions politiques du moment.

Le 12 décembre 1792 (22 Frimaire An I)

Le nom du Comité présenta à la Convention une série d'articles relatifs à l'organisation des écoles primaires. Un seul d'entre eux fut adopté. Il indiquait :

« ARTICLE PREMIER - Les écoles primaires formeront le premier degré d'instruction. On y enseignera les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement de ces écoles s'appelleront instituteurs ».

Le 30 mai 1793, (11 prairial an I)

La Convention adopta un décret précisant qu'il y aurait une école primaire dans toutes les localités peuplées d'au moins 400 habitants. Il était demandé aux instituteurs :

« d'enseigner aux élèves les connaissances élémentaires, nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs et administrer leurs affaires domestiques ».

Ils étaient également chargés d'assurer des instructions hebdomadaires pour les adultes.

le 15 septembre 1793, (29 Fructidor An I)

L'enseignement primaire, gratuit et non obligatoire, était assuré par des instituteurs et des institutrices. Aucun noble ni aucun ecclésiastique ni aucune ancienne religieuse ou séculière ne pouvait prétendre exercer une telle fonction.

La Convention avait voté un décret de trois articles établissant au-dessus des écoles primaires trois degrés progressifs d'instruction

Le 19 décembre 1793 (29 frimaire an II)

Elle prescrivait l'obligation scolaire pendant « au moins trois années consécutives » pour les enfants âgés d'au moins six ans accomplis.

L'enseignement était gratuit. Il était dispensé par des instituteurs et des institutrices. L'État les rémunérerait à la tâche, à raison d'une somme annuelle de 20 livres (200€) par élève pour les instituteurs et de 15 livres (150€) pour leurs collègues féminines.

Tout citoyen pouvait exercer la profession d'instituteur sans aucun examen préalable. Si aucune garantie de capacité n'était exigée, en revanche la loi réclamait une garantie de républicanisme sous la forme d'« un certificat de civisme et de bonnes mœurs » délivré par la commune et le comité de surveillance.

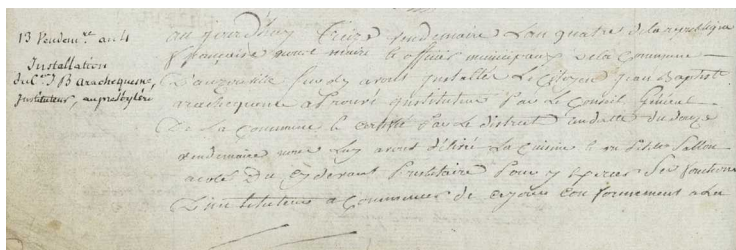
Le 17 Novembre 1794 (27 Brumaire An III)

La nouvelle loi (dite décret Lakanal), se base sur un moindre coût: ainsi pour scolariser 150 écoliers et écolières, l'État débourserait 2 200 livres au lieu de 2625 livres

Le décret du 27 brumaire an III dura moins d'un an. C'était pourtant la plus complète et la plus réussie des lois révolutionnaires pour l'enseignement primaire. L'une des raisons déterminantes de l'abandon du décret Lakanal fut d'ordre financier. La pénurie des finances publiques a précipité le sujet de la gratuité scolaire.

Le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire l'an IV)

La nomination du premier instituteur à Auzouville



Transcription de la délibération du conseil municipal : Aujourd'hui treize vendémiaire l'an quatre de la république française nous maire les officiers municipaux de la commune d'Auzouville sur Ry avons installé le citoyen Jean-Baptiste Arachequesne approuvé instituteur par le conseil général de la commune certifié par le district en date du douze vendémiaire nous lui avons délivré la cuisine et une petite salon accolé du ci devant presbytère pour y exercer ses fonctions d'instituteur à commencer de ce jour conformément à la loi du vingt sept brumaire dernier ce que nous avons signé au bureau municipal du jour mois an que dessus

signé : Maudit, maire ; Doulay, officier ; Lefebvre, officier ; Thomas Picard ; Gehel, officier ; Delesque, greffier



N'oubliez pas les dates des prochaines séances "BB lecteurs" :
17 février – 16 mars – 13 avril
– 25 mai – 22 juin – 6 juillet



⇒ Exposition

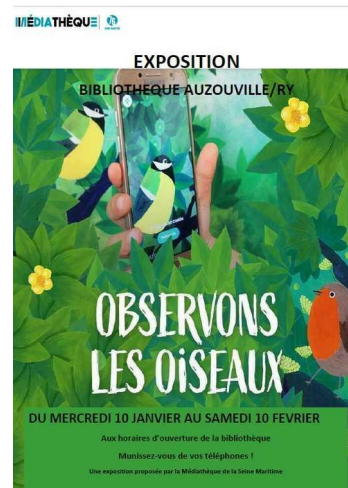
La bibliothèque commence l'année 2024 en vous proposant une magnifique

EXPOSITION SUR LES OISEAUX DU 10 Janvier Au 10 Février

Grâce à l'application gratuite vous aurez le plaisir de découvrir le chant des oiseaux de nos campagnes.

L'application propose également des jeux !

Faites découvrir à vos enfants, ils vont apprendre en s'amusant !

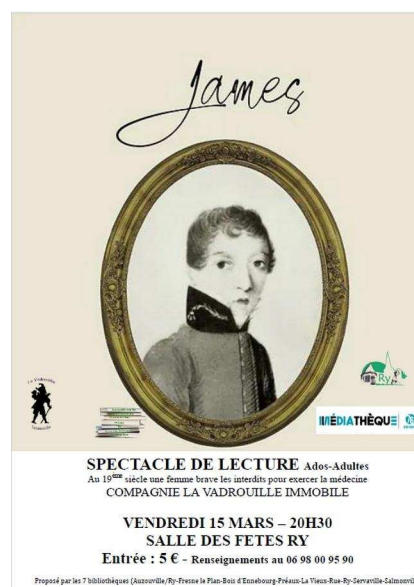


⇒ Spectacle

⚠ Notez dès maintenant le spectacle du réseau des 7 bibliothèques du Plateau de Martainville :

"JAMES" le vendredi 15 mars 20h30 à la Salle des Fêtes de Ry

Ce spectacle est plutôt destiné aux ados- adultes



Agenda 2024

14 février	Mardi gras	Animation village
23 mars	Repas	Animation village
27 mars	Chasse aux œufs	Animation village
5 avril	Randonnée au crépuscule	Animation village
8 mai	Célébration de la commémoration	Anciens combattants
14 avril	Thé dansant	Animation village
12 mai	Concours de boules carrées	Animation village
28 juin	Marché festif	Association du four à pain
15 août	Fête patronale	Animation village
18 août	Foire à tout	Animation village
15 septembre	Escape Game	Animation village
12 octobre	Moules Frites	Animation village
7 décembre	Installation du village de Noël	Animation village
14 décembre	Vin chaud sur la place	Animation village
15 décembre	Noël des enfants	Animation village

Mémento numéros importants

- ▶ Numéro d'appel d'urgence européen : **112**
- ▶ Gendarmerie de St Jacques sur Darnétal : **02 35 08 35 88**
- ▶ SDIS - Pompiers : **18**
- ▶ Médecin de garde : **116 117**
- ▶ Pharmacie de garde : **3237.fr ou 3237** (0,35€/minute)
- ▶ Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**
- ▶ STGS urgence (eau) : **09 69 32 69 33**
- ▶ SSIAD (soins infirmiers à domicile) : **02 35 08 39 53**



Décharge du Thil

La décharge sera ouverte les samedis 17 février, 2 et 16 mars (9h-18h)

Déchetterie de Darnétal et Boos

Darnétal : Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Vendredi de 14h45 à 17h30

Boos : Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h à 11h55 et de 14h à 18h30,
Mardi et Jeudi de 9h à 11h55

Se munir d'un justificatif de domicile

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Ry

Distribution : Les agents communaux, les élus.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr ou sur l'appli Illiwap 